

SNMSU-UNSA Education  
87 bis avenue Georges Gosnat  
94853 IVRY SUR SEINE CEDEX

SNAMSPEN-UCMSF  
65-67 rue d'Amsterdam  
75008 PARIS

LR-AR

Ivry sur Seine, le 25 mars 2009,

Monsieur le Ministre,

Les représentants des personnels des médecins de l'éducation nationale tiennent à vous informer de l'attitude tout à fait scandaleuse du président de la commission administrative paritaire nationale des médecins de l'éducation nationale qui s'est tenue le mardi 24 mars 2009.

Alors que les dossiers de demande de mutation de nos confrères avaient été préparés par les inspections académiques, puis les rectorats et que les recteurs s'étaient prononcés par un avis favorable aux mutations, le président de la CAPN a refusé d'entériner ces avis, s'opposant à la mutation de collègues répondant pourtant aux critères administratifs requis. Cette attitude remet en question le travail des recteurs et bafoue le droit des fonctionnaires, la légitimité et le fonctionnement démocratique de la CAPN.

Face à cette position que nous ne pouvions accepter et après une tentative de discussion, nous avons décidé en commun de quitter la commission pour protester et dénoncer ce que nous considérons comme un abus de pouvoir. Alors que nous avons déclaré en préalable notre volonté de travailler dans un dialogue social constructif, le président de la CAPN nous a imposé une épreuve de force, nous accusant même de ne pas être conscientes de notre mission de service public. Nous réfutons cette odieuse accusation. C'est justement au nom de la qualité de cette mission de service public que nous vous demandons solennellement d'intervenir auprès du président de la CAPN des médecins de l'éducation nationale, afin de pouvoir y restaurer un fonctionnement serein et respectueux des règles de la fonction publique.

Nous demandons, conformément à l'article 30 du décret 82-451 du 28 mai 1982, une nouvelle réunion de la commission administrative paritaire nationale des médecins de l'éducation nationale avec le même ordre du jour.

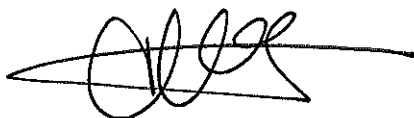
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Dr Fabienne RANCINAN  
Commissaire paritaire titulaire  
06 81 50 36 05



Dr Marie-Blandine BASALO  
Commissaire paritaire titulaire  
06 03 87 77 45



Dr Marie-Hélène LEPINETTE  
Commissaire paritaire titulaire  
06 81 26 11 43